



PRÉFET DU NORD

Lille, le 6 octobre 2015

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE - DEPLACEMENT D'EMMANUEL BARBE, DELEGUE INTERMINISTERIEL A LA SECURITE ROUTIERE



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord a accueilli Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière (DISR) et Robert Gelli, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice, en déplacement à Lille ce mardi 6 septembre. Ils ont échangé avec l'ensemble des acteurs locaux de la sécurité routière, collectivités, associations, services de l'Etat, mobilisés dans le cadre d'actions de prévention ou de contrôle.

Emmanuel Barbe a évoqué avec eux la situation du département du Nord qui, après plusieurs années de baisse continue, connaît depuis avril 2014 une évolution défavorable de la mortalité routière. En 2014, 85 personnes ont perdu la vie sur les routes du département, soit 16 de plus qu'en 2013 (69). Depuis le début de l'année 2015, cette mauvaise tendance ne s'est pas infléchi : sur les 9 premiers mois de l'année, le nombre des victimes s'élève à 76 contre 57 à la même période de l'année précédente. Toutefois, le taux de décès par million d'habitants, qui s'élève à 30 tués pour 1 million d'habitants en moyenne sur 2012-2014 sur les routes du département, reste l'un des plus faibles de France (53 en France métropolitaine, 71 en Belgique, 45 dans le Pas-de-Calais),

Alors que cette évolution est également constatée au niveau national, le relâchement des comportements des usagers de la route est notamment mis en avant par les experts de la sécurité routière pour expliquer la reprise à la hausse de la mortalité routière.

Face à un bilan préoccupant, le 26 janvier dernier, le ministre de l'Intérieur présentait au Premier ministre un plan d'urgence de 26 mesures pour la sécurité routière, dont 19 ont d'ores et déjà été mises en œuvre.

Au cours du comité interministériel de la sécurité routière qu'il a présidé le vendredi 2 octobre, le Premier ministre a réaffirmé la totale détermination du gouvernement à protéger, par tous les moyens, tous les usagers de la route, dans tous leurs déplacements routiers : un plan d'action interministériel en faveur de la sécurité routière particulièrement ambitieux concernant l'ensemble des Français, mais aussi les conducteurs étrangers qui empruntent le réseau routier a été arrêté. Il comporte 22 décisions fortes, avec 4 objectifs : intensifier la lutte contre les comportements dangereux, renforcer la protection des usagers vulnérables, garantir l'égalité d'application de la loi par tous, et mettre davantage les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

L'objectif fixé reste de descendre en-dessous des 2 000 personnes tuées sur les routes françaises en 2020. Il ne pourra être tenu que si deux éléments indissociables sont réunis : la responsabilité des conducteurs et l'action déterminée des pouvoirs publics.